

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal de Doussard

L'An DEUX MIL VINGT DEUX, le VINGT ET UN DECEMBRE à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le quinze décembre, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

25

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire
MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER, M. Marc MILLET-URSIN, Adjoint
MME Michèle MADDALENA, Maria ABRUNHOSA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES, Laurence GODENIR, Marielle JUILIEN et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Nicolas BALMONT, M. Bernard CHATELAIN-CADET et M. Richard FORSSARD Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Monique PETIT a donné pouvoir à M. Michel VINCENT
Mme Margaret GOURDIN a donné pouvoir à Mme Mylène FORESTIER
Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE a donné pouvoir à Mme Lucie LITTOZ
Mme Angélique GELIS a donné pouvoir à M. Marc MILLET-URSIN
Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné pouvoir à Mme Laurence GODENIR.
M. Stéphane RECOQUE a donné pouvoir à M. Michel COUTIN
M. Serge MOLINARI a donné pouvoir à Mme Antonia CHARLES
M. Hubert BERTHOLLET, absent
M. Nicolas SALLAZ, absent

Secrétaire de Séance M. Jean-Pierre LITTOZ MONNET

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi N° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi N° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (F.P.T.) ;
VU la loi N° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la F.P.T. ;
VU sa délibération n° 021-090 du 15 décembre 2021 relative au tableau du personnel au 01/01/2022 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A l'unanimité – 25 voix pour.

VOTE le tableau des emplois au 1er janvier 2023 comme suit :

SERVICE	CADRE D'EMPLOI	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE	DONT T.N.C.	EFFECTIF POURVUS TITULAIRES	Remplacement ou renfort	Poste vacant
Administratif	Attaché	A	1	0	1	0	0
	Rédacteur	B	1	0,8	0,8	0	0,2
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	0	1	0	0
	Adjoint administratif	C	2	0,8	1,8	0,2	0
Police	Gardien brigadier	C	1	0	1	0	0
	ASVP contractuel	C	1	0	0	1	0
Salles communales	Adjoint technique de première classe	C	1	0	1	0	0
SERVICES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES	ATSEM principal 1ère classe	C	2	0	2	0	0
	ATSEM principal 2° classe	C	2	0,9	1,9	0	0,1
	Adjoint administratif territorial	C	0,3	0,3	0	0,30	0
	Adjoint technique territorial principal de 2° classe	C	2	0	2	0	0
	Adjoint technique territorial	C	6	5	4,5	1,5	0

N° 2022-078

TABLEAU DES
EMPLOIS
COMMUNAUX
au 1^{er} janvier 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022

SLO

ID : 074-217401041-20221221-DELIB2022_078-DE

Crèche	Puéricultrice hors classe	A	1					
	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	3	0,6		2,6	0,4	0
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	2	0,8		0,8	1,2	
	Adjoint technique principal de première classe	C	2	2		2	0	0
	Adjoint technique	C	1	1		0	1	0
Technique	Ingénieur	A	1	0		1	0	
	Agent de Maîtrise	C	1	0		1	0	
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	2	0		2	0	
	Adjoint technique principal de deuxième classe	C	2	2		2	0	
	Adjoint technique	C	4	4		3	1	0
TOTAL			39,3			32,4	6,6	0,3
						39		

En séance les Jour, Mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
M. Jean-Pierre LITTOZ-MONNET

Le Maire,
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le